

Comité syndical du 24 juin 2020

DELIBERATION N° 20-014

Objet : Affectation du résultat de l'exercice 2019.

Le vingt-quatre juin deux mille vingt à quatorze heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
16 JUIN 2020	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
Date d'affichage :	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
03 JUIL. 2020	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	<u>Sont excusés et suppléés :</u>	
Acte rendu exécutoire :	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Marcel BOYER
03 JUIL. 2020	M. Éric BAERT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes France a été suppléé par M. Matthieu LAURENT
	<u>A donné pouvoir</u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
Publication ou notification :	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Anthony ARCIERO
03 JUIL. 2020	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à Mme Corinne VASSEUR
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme AKNOUCHE, qui a donné pouvoir à Mme Djida TECHTACH
	<u>Sont absents :</u>	
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

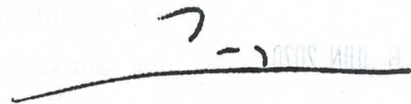
Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n°20-014,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISE l'affectation du résultat net de fonctionnement de l'exercice 2019 comme suit :

- reprise en recette de fonctionnement pour un montant de **1 192 083,63 €** à l'article R002 Résultat reporté,
- reprise en recette d'investissement pour un montant de **408 281,72 €** à l'article R001 Solde d'exécution reporté.

Le Président



Monsieur Pierre-Édouard EON

Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique

